



CERCLE DE FERMÈRES SAINT-GILBERT
www.cfqstgilbert.org

Fière de notre Histoire!
 Le thème 2024-2025 des CFQ!

Prochaine réunion mensuelle

Nous ferons relâche pour le mois de janvier.
 Notre prochaine réunion régulière sera donc :

Mercredi le 12 février 2025
À 19h30
Dans notre local

...PROCHAINS ATELIERS À VENIR....

Voici les ateliers d'artisanat, offerts à toute la population :

SAMEDI, 18 JANVIER 2025, À 9H30
SUITE DU TISSAGE DU SAC TOUT USAGE-ÉCOLO :
ASSEMBLAGE/CONFECTION ET FINITION À LA COUTURE

ET :

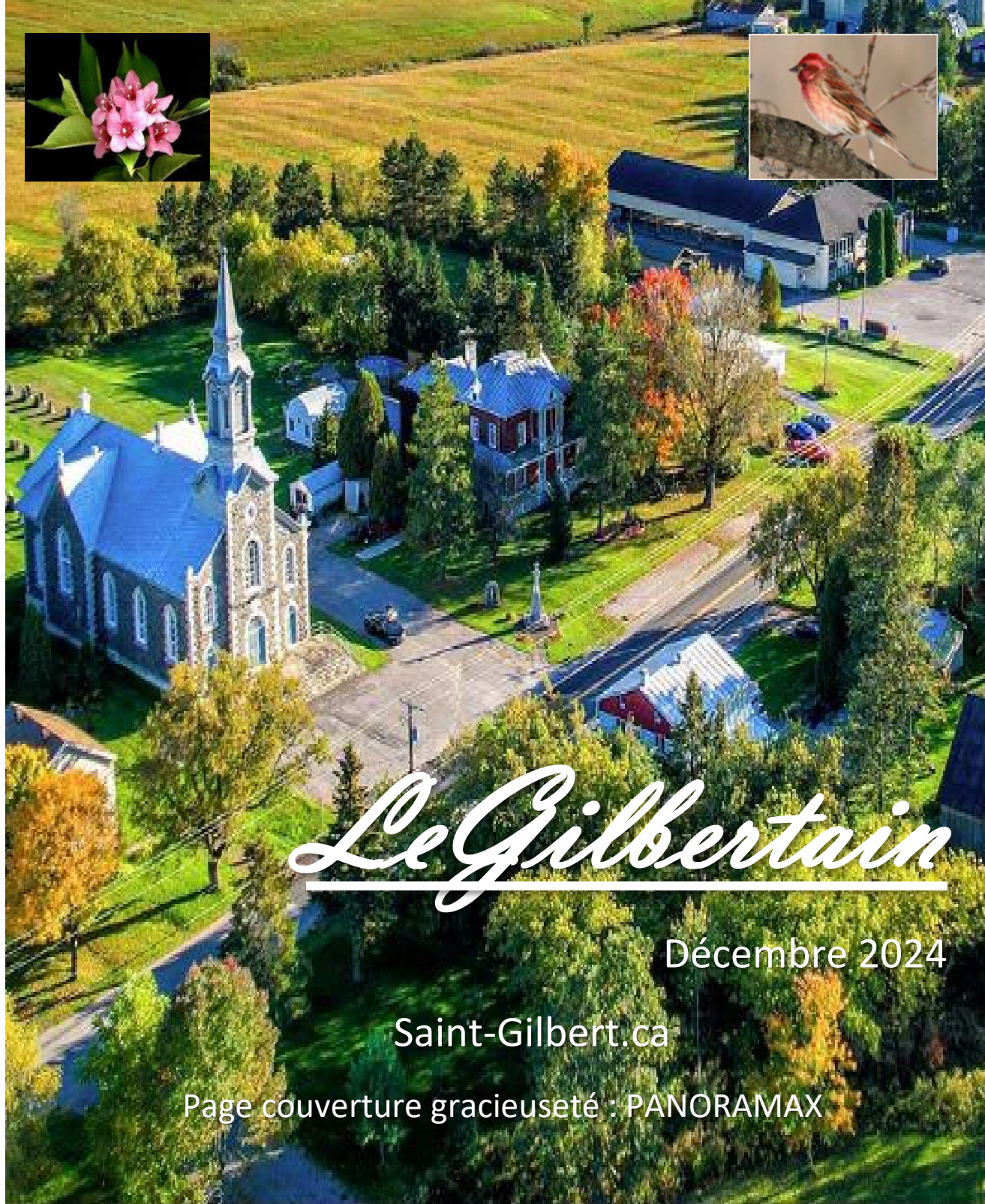
SAMEDI, 22 FÉVRIER 2025, À 9H30 :
BASE DU CROCHET
CONFECTION : LINGE/TORCHON DE CUISINE
LECTURE DE PATRON ET GRILLE
FIBRES ET CROCHETS SERONT À VOTRE DISPOSITION!



Au plaisir de vous rencontrer à l'un ou l'autre de ces rendez-vous!



Michelle Robitaille, responsable des communications
100 ans de savoir à partager



Le Gilbertain

Décembre 2024

Saint-Gilbert.ca

Page couverture gracieuseté : PANORAMAX



Mot du maire



Club Fadoq Saint-Gilbert

Âge d'Or

Chers concitoyens,

Notre municipalité est en grande partie agricole et j'attire par conséquent votre attention sur le prochain événement régional suivant : La MRC aura une consultation publique sur la révision du *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA) le 14 janvier 2025 à 13h00 à la maison des générations à Cap-Santé.

Qu'est-ce qu'un PDZA? Un PDZA est une annexe optionnelle ou, si vous préférez, un document complémentaire optionnel du schéma d'aménagement qu'une MRC peut choisir de produire et qui est dédié à son milieu agricole. Le premier PDZA de la MRC date de 2016 et cette révision est pour le deuxième. C'est donc une consultation assez rare. Cette consultation s'adresse à vous si vous avez un intérêt dans le domaine agricole au sens large et n'est pas limitée seulement aux agriculteurs et aux propriétaires de terres agricoles. Exemples : Production, transformation, distribution, logistique, mise en marché, domaine agroalimentaire, etc.

Il n'y a qu'une seule exception : Le PDZA n'inclut PAS tout ce qui est du domaine de la foresterie, car ce domaine est suffisamment large à lui seul pour posséder son propre Plan de développement à la MRC.

Si le PDZA vous concerne, je vous invite fortement à réserver cet événement à votre agenda et à venir exprimer votre opinion pour influencer la direction du PDZA dans les sujets qui vous concerne pour ce qui sera probablement les 10 prochaines années. Il y a un lien d'inscription à l'événement sur le site web de la municipalité. Ne portez pas trop attention à la date limite du 18 décembre qui y est inscrite. Pourvu que vous vous inscriviez le plus vite possible, personne ne sera refusé.

Ceci étant dit, c'est déjà la fin de l'année qui approche et je vous souhaite à tous un joyeux temps des fêtes, un joyeux Noël et la santé pour 2025!

Sincèrement vôtre,

Daniel Perron

Maire de Saint-Gilbert

Notre dîner de Noël a connu un franc succès avec 24 présences. Merci de votre participation.

À compter du 1er janvier 2025, la cotisation des cartes de membre de la FADOQ a été uniformisée à travers tout le Québec, et le coût sera dorénavant de 30\$ pour un an et de 55 \$ pour deux ans.

Veillez en prendre note pour votre prochain renouvellement.

Pour consulter les rabais FADOQ visitez le site web: fadoq.ca/rabais.

C'est très malheureux et un peu incompréhensible, mais il n'y aura pas de MESSE le 24 décembre au soir à St-Gilbert, ni le 25 au matin. Vraiment DÉCEVANT

Les prochaines réunions du Club se tiendront les **MERCREDIS 15 JANVIER** (cartes et jeux de société) et **29 JANVIER 2025** (C.A.) à 19 h au local habituel.

De la part de tous les Membres du Conseil d'Administration JOYEUSES PÉRIODES des FÊTES à toute la population de St-Gilbert.

Bonne et heureuse année (la santé en priorité). Soyez prudents, on veut tous vous revoir en 2025.

Raymond Groleau, président.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 04-2024

RÈGLEMENT 04-2024, RÈGLEMENT CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 04-2024 :

Règlement constituant le Conseil local du patrimoine de la Municipalité de Saint-Gilbert

QUE le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux sous la rubrique règlements généraux.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 11 DÉCEMBRE 2024.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière



Résumé de la séance de novembre 2024

Pour les détails relativement aux délibérations du conseil, consultez les procès-verbaux : saint-gilbert.ca

- Octroi d'une aide financière au club la FADOQ
- Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la municipalité
- Engagement conditionnel – contribution de l'an 3 pour la construction du gymnase double à l'école secondaire Saint-Marc
- Autorisation de fermeture du bureau municipal du 20 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement
- Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement 03-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil
- Octroi du mandat de services professionnels pour la reddition de comptes finale relative au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement 04-2024 constituant le conseil local du patrimoine
- Autorisation de passage au club de motoneige poulamon inc.
- Autorisation de passage au club adeptes quad Portneuf
- Contrat d'entretien de la biomasse pour la saison 2025

Municipalité de Saint-Gilbert, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Qc) G0A 3T0

Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Tél. : 418 268-8194, courriel : info@saint-gilbert.ca



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 03-2024

RÈGLEMENT 03-2024, RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 03-2024 :

Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil

QUE le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux sous la rubrique règlements généraux.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 11 DÉCEMBRE 2024.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité	Lieu	Adresse
Cap-Santé	Dans le stationnement Ville de Cap-Santé	194, route 138
Deschambault-Grondines	Édifice J.A Côté	124, Rue Janelle, Deschambault-Grondines, Québec, G0A 1S0
	Centre des Roches	505, Chemin Sir-Lomer-Gouin, Deschambault-Grondines, Québec, G0A 1W0
Donnacona	Dans le stationnement devant l'aréna	300, rue de l'Église
	Dans le stationnement du Relais-de-la-Pointe- aux-Écureuils	991, rue Notre-Dame
Fossambault-sur-le-Lac	Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	150, rue Clément Paquet
Lac-Saint-Joseph	Terrain de la Chapelle St-Louis	305, Chemin Thomas-Maher
Lac-Sergent	Garage municipal	1525-A, chemin du Club-Nautique
Neuville	Écocentre Neuville	1310, chemin du Site
Notre-Dame-de-Montauban	Écocentre Notre-Dame-de-Montauban	485, rue du Centre
Pont-Rouge	Écocentre Neuville	1310, chemin du Site
Portneuf	Garage municipal	1000, avenue St-Germain
Rivière-à-Pierre	Dans le stationnement de l'hôtel de ville	830, rue Principale
Saint-Alban	Écocentre St-Alban	1160, route Philomène-Thibodeau
Saint-Basile	Garage municipal	111, rue Godin
Saint-Casimir	Dépôt à neige de la municipalité	Entre la compagnie TranSyb et le Centre d'engrais Portneuf-Mauricie sur le boul. de la Montagne
	Parc Godin	rue Godin
Sainte-Catherine-de-la- Jacques-Cartier	Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	150, rue Clément Paquet
Sainte-Christine-d'Auvergne	Derrière l'Hôtel de Ville	80, rue Principale
Saint-Gilbert	Dans le stationnement du bureau municipal	110, rue Principale
Saint-Léonard-de-Portneuf	Garage municipal	245, rue Leclerc
Saint-Marc-des-Carières	Écocentre St-Alban	1160, route Philomène-Thibodeau
Saint-Raymond	Écocentre St-Raymond	590, chemin Bourg-Louis
Saint-Thuribe	Écocentre St-Alban	1160, route Philomène-Thibodeau
Saint-Ubalde	Garage municipal	340, rang St-Paul
Shannon	Dans le stationnement situé en face de la ca- serne incendie	Dans le stationnement situé en face du 77, chemin de Gosford

* Après le 12 janvier, vous pouvez apporter vos sapins directement dans les écocentres.



Municipalité de Saint-Gilbert
110, rue Principale
Saint-Gilbert (Qc) G0A 3T0

Tél. : 418 268-8194
info@saint-gilbert.ca

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Gilbert

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté, lors de la séance régulière tenue le 2 décembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés les premiers lundis de chaque mois, à l'exception des mois de janvier, mars, septembre, octobre et novembre et que le calendrier se traduit comme suit :

14 janvier*	20h00	7 juillet	20h00
3 février	20h00	4 août	20h00
10 mars*	20h00	8 septembre*	20h00
7 avril	20h00	2 octobre*	20h00
5 mai	20h00	10 novembre*	20h00
2 juin	20h00	1 décembre	20h00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Gilbert, ce 2^e jour de décembre 2024

Mylène Robitaille
Directrice générale et greffière-trésorière



Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

**CONSIGNES
À RESPECTER**

TÉL. : 418 876-2714
RRGMRP

SANS FRAIS : 1 866 760-2714
LAREGIEVERTE.CA



SAPINS DE NOËL IL N'Y A PLUS DE COLLECTE PORTE-À-PORTE

Ne mettez pas votre arbre de Noël à la poubelle ou au bac brun! Seules les branches de moins de 1 cm de diamètre peuvent être placées dans le bac brun et les troncs sont trop gros pour être compostés.

Donnez une seconde vie à votre sapin naturel en le déposant dans un point de dépôt jusqu'au 12 janvier 2025 : **bureau municipal**

Tous les arbres ainsi amassés seront déchetés et transformés en compost.

Note : Les sapins pourront être apportés en tout temps aux écocentres suivants de la Régie (selon l'horaire d'ouverture) :

- Écocentre Neuville, 1310 chemin du Site
- Écocentre St-Raymond, 590 chemin Bourg-Louis
- Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, 150 rue Clément-Paquet
- Écocentre St-Alban, 1160 route Philomène-Thibodeau

Visitez laregieverte.ca pour connaître les points de dépôt.

COLLECTE DES FEUILLES

TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES FEUILLES SONT :

- Bac brun*
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques)

*Il n'est pas nécessaire d'attendre la collecte spéciale des feuilles pour déposer de celles-ci dans le bac brun.



Note : Les feuilles et les résidus verts recueillis dans des sacs de plastique peuvent être apportés aux écocentres. Une fois sur place, vous devrez vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas 55 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 3 m³. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants;
- Par souci de sécurité :
 - Veuillez placer vos objets de façon ordonnée. Évitez les amoncellements.
 - Ne pas disposer d'objets coupants ou dangereux.

LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Type	Exemples
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaies, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds.

LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS

Matériel électronique et informatique (téléviseurs, ordinateurs, écrans, imprimantes, systèmes audio/vidéo, etc.), bois de construction, portes, verre, vitres, miroirs, pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, thermopompe, bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable), rouleaux de broche, blocs de béton, bardeaux d'asphalte.

* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca.

PRIVILÉGIEZ LE RÉEMPLOI

APPORTEZ VOS MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES OU OFFREZ-LES À UN ORGANISME D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE.



GRUPE D'ENTRAIDE

LES MAMANS PHÉNOMÈNES

Et si l'arrivée de bébé était plus difficile que prévu...

Vous êtes enceinte et cela ne suscite pas l'enthousiasme espéré?

L'adaptation nécessaire à l'arrivée du bébé engendre des difficultés au-delà d'une fatigue due au manque de sommeil?

Vous avez du mal à trouver le bonheur dans votre nouveau rôle de mère et désirez rencontrer d'autres femmes qui, comme vous, vivent avec des symptômes de la dépression postnatale?

Ce groupe d'entraide est là pour vous! Un groupe d'entraide mutuelle pour les nouvelles mamans vivant avec des symptômes de dépression et/ou d'anxiété, avec ou sans diagnostic médical. Des bénévoles et une intervenante seront disponibles pour prendre soin des bébés pendant la rencontre.

L'inscription est obligatoire et gratuite.

Pour toutes questions et inscription, contactez:
Marie-Hélène Côté, animatrice-intervenante
mhcote@cerfvolantdeportneuf.org
418-873-4557 poste 26



Centre d'entraide et de ressources familiales de Portneuf



Halte-garderie communautaire 0 à 5 ans

Pour des besoins ponctuels tels que: répit parental, démarche socio-professionnelle, dépannage d'urgence, rendez-vous, etc.



Lundis, de 8h45 à 11h45
Jeudis, de 13h à 16h

Coût :
5\$/enfant par demi-journée

Réservation obligatoire
du mardi au jeudi de la semaine précédente
418-873-4557 poste 21



Centre d'entraide et de ressources familiales de Portneuf

189, rue Dupont, local 171, porte 4
Pont-Rouge QC G3H 1N4

*Pour les membres seulement

www.cerfvolantdeportneuf.org



PARADE DU PÈRE-NOËL ET SES LUTINS

Samedi le 21 décembre dès 15h00

au début du village

Rotation à droite
Rotation à gauche

Le Père-Noël reviendra nous voir encore cette année avec ses lutins et ses reines Poco et Boo

PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE!



Retour sur le concert de Noël

Vous étiez 100 personnes présentes au magnifique concert de Noël, merci de votre présence!

